PROCES VERBAL de RECEPTION PAR TYPE

C 012 05 03

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur **CARRIER CARROSSERIE à Alençon (Orne)** que les véhicules de :

- genre : **TCP**
- Marque : **MAN - CARRIER**
- catégorie internationale : **M_3**
- Types : **A91**
- Variantes : **55 ou 56**
- Versions : **E2 ou E3 / SCOLER3 ou STARTER ou JUMBO**

livrés carrossés, satisfont aux dispositions des articles R 311-1 à R 318-5, R 321-20 et R 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Nota : L'obtention d'un certificat d'immatriculation reste subordonné à la présentation du présent procès verbal de réception accompagné de son certificat de conformité, ainsi que du procès verbal de réception et du certificat de conformité, du véhicule de base en châssis nu.

Mention(s) à reporter sur le certificat d'immatriculation :
Versions :
- SCOLER3 ou STARTER/E2 : **nombre de places : 61 (véhicule à nombre de places variable)**
- SCOLER3 ou STARTER /E3 : **nombre de places : 65 (véhicule à nombre de places variable)**
- JUMBO/E2 : **nombre de places : 75 (véhicule à nombre de places variable)**
- JUMBO/E3 : **nombre de places : 80 (véhicule à nombre de places variable)**

version handicapé :
véhicule équipé pour le transport d'un handicapé en fauteuil roulant.

Fait à Hérouville St Clair, le 26 octobre 2007
le technicien supérieur principal
de l'industrie et des mines

E. LESNIAK

Vu, approuvé et enregistré,
sous le n° C.012.05.03
Hérouville, le 31 octobre 2007
P/ le directeur régional de l'industrie
de la recherche et de l'environnement
Le chef de la D.O.T.E

Philippe COTTANCEAU

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, CARRIER CARROSSERIE, 181, rue d'Argentan - BP 158 61005 ALENCON CEDEX, transformateur, certifions que le véhicule prêt à l'emploi :

	Dénomination :		
(D1)	Marque	: MAN - CARRIER	
(D2)	Type variante version	: A91 / 55 ~~56~~ / ~~E2~~ E3	(1)
(D3)	Dénomination commerciale	: SCOLER3 / STARTER ~~JUMBO~~	(1)
(E)	N° d'identification	: WMAA91Z27C0101[illegible]	(2)
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	: 19000	
(F2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (kg)	: 19000	
(F3)	Masse en charge maximum admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) (kg)	: 19750 - 22500	(1)
(G)	Masse en service (G1 + 75) (kg)	: 12195	(3)
(G1)	Poids à vide national (PV) (kg)	: 12120	(3)
(J)	Catégorie internationale	: M3	
(J1)	Genre national	: T.C.P.	
(J3)	Carrosserie (désignation nationale)	: CAR	
(K)	Numéro de la réception par Type	: C012.05.03	
(P1)	Cylindrée (cm³)	: 7477	
(P2)	Puissance nette maximale (kW)	: 206 - ~~228~~	(1)
(P3)	Source d'énergie	: G.O	
(P6)	Puissance administrative (CV)	: 18	
(S1)	Nombre de places assises maxi y compris celle du conducteur	: 64	
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	: ~~Acoustique 87~~	(3)
		Boîte automatique 92	(1)
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn)	: 2425	(1)
(V7)	CO2 (g/km)	: Non concerné	
(V9)	Classe environnementale	: voir notice châssis de base	

est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire.

Sort de nos magasins le 5 NOVEMBRE 2007

Pour être livré à FAST CONCEPT CAR - ZI LA RIBOTIERE – 85170 LE POIRE SUR VIE
(Nom et adresse de l'acheteur ou à défaut du concessionnaire)

FAIT à ALENCON, le 5 NOVEMBRE 2007 (Signature et cachet)

CARRIER CARROSSERIE
S.A. au capital de 1 000 000 €
Siège social : 59, avenue Victor-Hugo - 75116 PARIS
315 302 331 RCS PARIS - SIRET 315 302 331 00048
Usine : 181, Rue d'Argentan - B.P. 158
61005 ALENÇON CEDEX
Tél. 02 33 80 40 00 - Fax 02 33 29 00 42

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Références communautaires de la directive 1999/37 CEE relative aux documents d'immatriculation.
(3) A compléter.

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du Code de la Route ou toute modification de véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous soussignés CARRIER CARROSSERIE, 181 rue d'Argentan - BP 158 61005 ALENCON CEDEX, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a)	Places debout	(1)	: Oui	~~Non~~
	Nombre	(2)	: 12	
b)	Nombre de places assises		: 64	
c)	Sièges montés dans le véhicule	(1)	: KIEL	~~ESTEBAN CIVIC~~ ~~HIATT~~
d)	Double porte médiane	(1)	: ~~Oui~~	Non
e)	Equipement handicapé	(1)	: ~~Oui~~	Non
f)	Porte-bagages	(1)	: ~~Sans~~	Simple ~~Confort~~
g)	Soute	(1)	: ~~Sans~~	Version : ~~A~~ ~~B~~ C ~~D~~
h)	Chauffage	(1)	: ~~Sans~~	Aérothermes ~~Convecteurs~~
i)	Eclairage et signalisation			
	3ème feu stop	(1)	: ~~Oui~~	Non
	Antibrouillards avant	(1)	: Oui	~~Non~~
	Répétiteur haut feux de position	(1)	: ~~Oui~~	Non
	Répétiteur haut feux stop	(1)	: ~~Oui~~	Non
j)	Avertisseur sonore de marche arrière	(1)	: Oui	~~Non~~
k)	Climatisation	(1)	: ~~Sans~~	Directe centrale ~~Diffusion individuelle~~
l)	Roue de secours	(1)	: Oui	~~Non~~
m)	Trappe de toit	(1)	: 1	~~2~~
n)	Double vitrage	(1)	: ~~Oui~~	Non
o)	Siège guide	(1)	: ~~Oui~~	Non

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) A compléter.